

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2024

N° 18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Convention d'attribution de subvention entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse d'Ile de France et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour la résidence Bois le Vent - 75016 Paris

Le Conseil,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R 123-39 et suivants, R 233-1 ;

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

Vu la circulaire CNAV n° 2015-32 du 28 mai 2015 ;

Vu la notification de décision du Conseil d'Administration de la CNAV accordant une subvention au CASVP en date du 11 avril 2024,

Vu le projet de convention d'attribution de subvention entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse d'Ile de France et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour la résidence Bois le Vent ;

Vu le mémoire présenté par Madame la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif proposant de signer la convention d'attribution de subvention entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse d'Ile de France et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour la résidence Bois le Vent ;

Délibère

Article 1

Le Conseil d'Administration accepte la subvention accordée par la CNAV d'Ile de France d'un montant de 100 000 € pour les travaux de rénovation de la résidence Bois le Vent ;

Article 2

La Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est autorisée à signer la convention d'attribution de subvention entre la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse d'Ile de France et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Article 3

La subvention versée par la CNAV sera imputée en recettes du budget annexe des résidences autonomie.


La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

La Présidente
du Conseil d'Administration

Le Directeur Adjoint des Solidarités


Jeanne SEBAN

Jim BOSSARD


Léa FILOCHE
Adjointe à la Maire de Paris
chargée des solidarités,
de l'hébergement d'urgence
et de la protection des réfugiés
Léa FILOCHE